

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER  
et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 10 minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 57 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heures 50 minut. matin, Express.  
11 — 35 — — Direct-Mixte.  
5 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.  
Départs de Saumur pour Tours.  
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le journal l'*Opinion nationale* semble croire que le rapport du général de Lorencez est arrivé à Paris, et il met, en quelque sorte, le *Moniteur* en demeure de le publier.

Nous sommes autorisés à déclarer que le rapport du général de Lorencez n'est pas parvenu au gouvernement; les dépêches attendues de la Vera-Cruz n'arriveront très-probablement à Paris qu'à la fin du mois.

On lit dans le *Moniteur* :

Un journal du soir a annoncé qu'on avait demandé, dans les trois divisions d'infanterie de la garnison de Paris, des volontaires pour le Mexique; cette nouvelle est entièrement controuvée.

Le ministre de la guerre, bien sûr de trouver dans tous les corps la même ardeur et la plus noble émulation, a pu choisir, sans aucune autre préoccupation que les convenances du service, les troupes qui devaient faire partie du corps expéditionnaire.

Les nouvelles que nous recevons du Mexique doivent dissiper toutes les inquiétudes qui pourraient être la suite du dernier engagement. Le général Lorencez occupe une situation très-forte; ses troupes sont abondamment pourvues de vivres, et le moral du soldat n'a pas cessé un instant de se montrer sûr de lui-même. Le présent est donc très-rassurant, et, pour ce qui est de l'avenir, l'issue de notre expédition n'a jamais fait et ne peut faire l'objet d'un doute pour personne.

Le langage des journaux espagnols et anglais est des plus significatifs à cet égard. On sent que les plus favorables d'entre eux à la politique de leurs gouvernements respectifs sont aussi embarrassés que les ministres dont ils sont les organes plus ou moins avoués.

Plusieurs journaux espagnols ayant révoqué en doute l'existence d'une dépêche qui aurait été adressée par notre ministre des affaires étrangè-

res au chef du cabinet espagnol, relativement à la lettre de l'amiral Jurien de la Gravière au général Prim, l'*Epoca* se dit autorisée à déclarer que ce document diplomatique est entre les mains du ministre. Cette communication, d'après le journal précité, serait empreinte des sentiments de la plus vive sympathie à l'égard de la nation espagnole. (Pays.)

D'après ce qu'on nous assure, voici quels seraient les corps désignés pour être envoyés au Mexique :

## Corps partant d'Algérie.

81<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 2 bataillons.  
1<sup>er</sup> régiment de zouaves, 2 bataillons.  
5<sup>e</sup> régiment de zouaves, 2 bataillons.  
1 escadron du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique.  
1 escadron du 1<sup>er</sup> régiment de spahis.  
8<sup>e</sup> batterie du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie — à pied.  
1 compagnie du 1<sup>er</sup> escadron du train d'artillerie.

## Corps partant de France.

54<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 2 bataillons  
62<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 2 bataillons.  
20<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied  
1<sup>re</sup> batterie du 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie monté.  
1 compagnie du 5<sup>e</sup> régiment du génie.  
2 compagnies du 5<sup>e</sup> escadron du train des équipages militaires.  
1 détachement de gendarmerie.

Ces divers corps s'embarqueront, pour la plupart, à Alger, à Toulon et à Cherbourg. (Moniteur de l'armée.)

Dans la chambre des lords du 19 juin, Le comte Russell dit : Le gouvernement anglais est accusé d'avoir abandonné la France quand il est devenu nécessaire d'exécuter la convention du Mexique. On dit que les troupes anglaises se sont retirées, ainsi que les troupes espagnoles, et qu'on a laissé aux Français seuls les difficultés de l'entreprise. Il y a là un malentendu.

La France a décidé d'envoyer des renforts, mais cette résolution n'est nullement fondée sur

la marche prise par l'Angleterre dans la convention originale. Les engagements relatifs aux forces qui devaient être envoyées par les alliés furent les suivants : les Espagnols devaient envoyer 3,000 hommes; les Français 2,500, et les Anglais devaient fournir seulement des forces maritimes.

Outre ces forces maritimes, l'Angleterre a envoyé 700 marins, qui depuis se sont retirés, parce qu'il n'y avait aucun danger immédiat de conflit avec les Mexicains. Jamais nous n'avons eu l'intention d'envoyer des troupes de terre, et voilà pourquoi nous n'avons pas manqué à nos engagements.

Lord Malmesbury se déclare satisfait de ces explications; il ajoute qu'elles étaient nécessaires parce que cette affaire cause une certaine anxiété dans le pays et produit en France une impression défavorable à l'Angleterre.

Lord Russell constate que sir Wyke, le plénipotentiaire anglais au Mexique, n'est pas allé à New-York, sir Wyke n'a nullement pris parti pour les Mexicains contre les Français.

Londres, 20 juin. — Lord Russell a dit, dans la séance d'hier, que sir Wyke et l'amiral Dunlop avaient signé avec le gouvernement mexicain une convention, par laquelle ce dernier donne satisfaction à toutes les réclamations anglaises.

Cette convention a été envoyée à Londres, mais le gouvernement britannique ne l'a pas ratifiée, parce qu'elle se rapporte à une autre convention conclue entre les Etats-Unis et le Mexique, par laquelle le Mexique donne certains territoires en garantie d'un emprunt américain, et que cela aurait pu occasionner des difficultés.

C'est le général Forey qui est nommé commandant en chef du corps expéditionnaire au Mexique.

L'amiral Jurien de La Gravière est allé aujourd'hui à Fontainebleau, où il a été reçu par l'Empereur. — Havas.

On écrit de Turin 20 juin.

L'évêque d'Orvieto a été arrêté à cause de la publication d'une lettre pastorale sur la Fête-Dieu

## FRIFFLETON.

## JEANNETTE.

(Suite.)

— Hélas ! répondit Jeannette en pleurant, je n'ai plus ni père, ni mère !

— Etes-vous bête, père Guillebaud ! interrompit Mlle Mariette, en se mettant entre le cocher et Jeannette; voilà que vous faites pleurer cette enfant ! Écoute, ma petite, ne te fais pas de chagrin, tu es libre, tu es ta maîtresse, tu n'as personne qui ait le droit de te dire; va à droite, où va l'eu à gauche; c'est, ma foi ! tant mieux pour toi !

— Oh ! je ne suis pas si abandonnée que cela, Madame, dit Jeannette, souriant au milieu de ses larmes, — j'ai Pierre, au pays, et tout mon argent sera pour lui.

— Tiens, tiens, tiens, elle a un amoureux, la petite, crièrent les jeunes ouvrières, et elle le dit ! C'est gentil, ça ! A la bonne heure !

— Et pourquoi que je ne le dirais pas ? Tout le monde, au pays, sait que j'aime Pierre ! et qu'il m'aime de même. M. le curé m'a bien recommandé de ne pas l'oublier; des que nous serons riches, nous nous marierons.

— Voilà qui me fait plaisir, dit le brave cocher; embrasse-moi, Jeannette; je ne te connais que depuis ce matin; mais c'est égal; il me semble que c'est le bon

Dieu qui m'a mis sur ton chemin, car, enfin, ajouta-t-il en hésitant, tu aurais pu encore plus mal tomber ! Je reviendrai te voir, ma fille, pense quelque fois à moi, et travaille tant que tu pourras.

Jeannette avait embrassé le cocher à la mode de son pays, trois fois joue contre joue, sans que les lèvres soient pour rien dans ce triple baiser, qui est plutôt une caresse d'usage qu'une caresse du cœur, mais qui, bizarre au premier moment, semble à la réflexion, ce qu'elle est vraiment, pleine de pudeur et de réserve.

Les quatre femmes du magasin riaient aux éclats; le cocher leur lança un regard qui voulait dire : Vous devriez rougir ! Puis il recommanda Jeannette à sa payse et, à moitié monté sur son siège, il se pencha vers sa petite protégée qui l'avait suivi, et il lui dit à l'oreille :

— Si on veut t'emmenner danser le dimanche, n'y va pas !

— Oh ! je ne suis pas en train de danser quand Pierre n'y est pas !

Le cocher, satisfait de la réponse, fouetta son cheval, et Jeannette debout sur le seuil du magasin de Mlle Mariette, vit la voiture gagner la rue de Richelieu et tourner à gauche; la pauvre enfant entra alors, moitié triste, moitié contente.

Jeannette serra ses hardes dans un tiroir de commode que lui ceda la jeune ouvrière prête à s'établir, et il fut décidé qu'elle coucherait dans l'arrière-boutique sur un lit de sanglé. On allumait à peine le gaz, que ses yeux se

fermèrent sous le sommeil ! ce fut alors à qui la déshabillerait et lui ferait son lit.

— Vous êtes trop bonnes, répétait Jeannette, — merci, je me lèverai de bonne heure demain, je me rendrai utile. Bonsoir Mesdemoiselles... Et comme les rieuses jeunes filles ne se retiraient pas, Jeannette, après un moment d'hésitation, se mit à genoux et se recueillit dans une fervente prière... Elle remerciait Dieu, la pauvre enfant !

Les jeunes filles se poussèrent du coude en haussant les épaules, puis, se sentant mal à l'aise en face de cette pureté et de cette foi qu'elles n'avaient plus, ouvrières et maîtresses rentrèrent dans le magasin et se remirent au travail.

C'est chose précieuse, à Paris surtout, qu'une jeune fille intelligente, probe, désintéressée, et toujours prête à obéir. Mlle Mariette avait vite compris de quelle utilité Jeannette lui serait et de là son empressement à l'accueillir.

Dès le lendemain matin, on la chargea de balayer le magasin, l'arrière-boutique, et de faire la chambre à Madame. Puis on lui enseigna les courses qu'elle aurait à faire dans le quartier pour approvisionner le ménage; et enfin, quand fatiguée, hors d'haleine, elle se trouva libre sur les midi, on lui mit une aiguille et une carcasse de chapeau entre les mains.

Jeannette ne savait que filer et tricoter; mais elle était adroite et elle avait la volonté, cette puissance qui fait

qui blessait la nation et les lois du royaume. A la suite d'une délibération du tribunal d'Orvieto, le prélat a été mis en liberté, mais la procédure commencée continue.

On assure que le général Medici a été élu commandant de la garde nationale de Palerme.

La présence de Garibaldi à Turin a donné lieu à des pourparlers entre lui et le parti d'action. Celui-ci aurait invité Garibaldi à déclarer s'il voulait être avec lui ou avec le gouvernement. A la suite de cette espèce de sommation, Garibaldi aurait réuni les chefs de la société d'émancipation et aurait donné sa démission de président.

Une dépêche du 22 dit :

On assure que Garibaldi est parti ce soir pour Gênes, où il s'embarquera pour Caprera.

Dans la séance du 21 juin à la chambre des députés de Turin, M. Massari demande au ministre s'il est vrai que le gouvernement italien doit prendre part à l'expédition du Mexique.

M. Rattazi répond que le gouvernement n'a jamais eu cette pensée et qu'il n'a jamais recu d'ouvertures à cet égard. Dans le cas où sa participation serait demandée, il agirait conformément aux intérêts du pays.

La *Perseveranza* de Milan, du 20 juin, publie une lettre adressée par le général Turr à Kossuth, dans laquelle il exprime son adhésion pleine et entière au projet de confédération danubienne sur les bases d'une alliance offensive et défensive. — Havas.

Le général de Montebello est arrivé à Rome, le 20 juin.

Le cardinal Morlot, qui habitait l'appartement destiné au général, a pris la route de Civita-Vecchia où il s'est embarqué dimanche pour la France avec les cardinaux de Bonald, Gousset et divers prélats français. — Havas.

On lit dans un supplément extraordinaire de la *Gazette des Postes* :

Cassel, 6 heures du soir. — Le ministère est définitivement congédié. Un nouveau cabinet est formé. Son programme est celui-ci : Constitution de 1831, loi électorale de 1849.

Voici une dépêche de Cassel, du 21 juin, soir.

Le nouveau cabinet est formé : le procureur général M. Dehnroffelser, ex-ministre des finances et des affaires étrangères; le conseiller de justice, M. Pfeifler, ministre de la justice; le conseiller du gouvernement, M. Stiernberger, ministre de l'intérieur; lieutenant colonel Osterhausen, ministre de la guerre.

Tous les membres du nouveau cabinet sont des partisans décidés de la Constitution de 1860. Il doit paraître immédiatement une ordonnance du souverain qui, dit-on, a l'intention de partir en voyage lundi prochain. La plus grande agitation règne dans la ville. — Havas.

Saint Pétersbourg, 21 juin. — *L'Invalide* d'aujourd'hui contient une ordonnance impériale en vertu de laquelle toutes les écoles militaires du dimanche sont fermées comme ayant propagé des doctrines dangereuses et comme ayant cher-

ché à corrompre l'armée. L'entrée dans les casernes est désormais interdite à toutes les personnes étrangères. — Havas.

Dans la Chambre des seigneurs à Vienne, le 20 juin, on a discuté le budget des affaires. A cette occasion, le cardinal Rauscher a défendu l'indépendance du pouvoir temporel du pape.

M. de Rechberg a rappelé le discours par lequel M. Disraéli a montré, dans le Parlement anglais, la nécessité du pouvoir temporel. Le ministre a déclaré que la révision du concordat était possible, mais seulement avec l'assentiment du St-Père.

La *Gazette du Danube* constate la position délicate dans laquelle se trouve l'Autriche en présence des événements de Servie.

Ce journal assure que le cabinet de Vienne agira avec modération et impartialité, et se bornera à la protection des intérêts autrichiens. — Havas.

On fait savoir de Belgrade à la date du 20 juin par la voie de Vienne.

Hier deux Tartares qui accompagnaient la poste autrichienne venant de Constantinople ont été assaillis et assassinés par des palefreniers serbes.

La populace rurale qui est venue à Belgrade se livrait au pillage.

La loi martiale a été proclamée. — Havas.

A Bucharest, le président du conseil des ministres, Barbocatargi, a été assassiné le 20 juin au sortir de l'assemblée par un individu qui lui a tiré deux coups de pistolet. L'auteur de ce crime est inconnu.

New-York, 10 juin. — La destruction de la flotte confédérée et la chute de Memphis sont confirmées.

Beaucoup de coton a été détruit. Le gouvernement danois a proposé au gouvernement fédéral de prendre tous les nègres et de les transporter à Sainte-Croix sans aucun frais pour le gouvernement fédéral. Après un apprentissage de trois ans, les nègres seraient libres. M. Seward a répondu qu'il n'était pas autorisé à accepter cette proposition, mais qu'il la communiquerait au Congrès.

Le bruit court qu'une nouvelle émission de billets du Trésor, pour une somme de 150 millions de dollars, sera demandée au Congrès.

New-York, 12 juin. — Le gouvernement a présenté au congrès un projet de loi par lequel il demande d'être autorisé à une émission de banknotes jusqu'à concurrence de 150 millions de dollars.

Rien d'important de Richmond.

Les troupes fédérales qui étaient à la poursuite de la division confédérée du général Jackson ont été repoussées vigoureusement.

On assure que les confédérés marchent sur Nashville avec des forces considérables.

Les attaques contre Charleston et Mobile paraissent imminentes.

La bataille livrée près de Harrisonburg a été sanglante. L'avant-garde des fédéraux a été forcée de se retirer. Les pertes sont considérables des

deux côtés. Le général confédéré Jackson a continué sa retraite après la bataille.

Le bruit court que les confédérés marchent de Knoxville sur Nashville et que les habitants du Kentucky les appuieront.

Le général Mac-Clellan a reçu des renforts.

Le projet de loi relatif à une émission de billets pour 150 millions a été présenté au Congrès. — Havas.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La procession de la Fête-Dieu a traversé hier notre ville par un temps magnifique pour se rendre à l'église de la Visitation. Le soleil qui n'avait pas paru presque depuis huit jours, a brillé et a fait étinceler ces mille banderoles, ces bannières, ces oriflammes et ces brancards si richement ornés, que portaient les jeunes enfants des diverses écoles.

Les fanfares de la musique de l'école de cavalerie, le son des tambours se mêlaient à la voix du clergé et à celle des enfants.

L'état-major de l'école de cavalerie et les autorités civiles marchaient derrière le Saint Sacrement qu'accompagnait également une foule silencieuse et recueillie.

Sur le passage de la procession, les rues étaient élégamment décorées. Ce n'était partout que guirlandes de toutes sortes, arcs de triomphe avec inscriptions. Deux magnifiques reposoirs étaient élevés l'un sur la place de la Bilange, l'autre dans la rue Royale. Au retour, la procession est revenue sur la place de la Bilange donner une seconde bénédiction, et a ensuite repris la rue de la Comédie et le Quai pour rentrer à Saint-Pierre.

Le 21 juin, à midi, le Corps-Législatif s'est réuni en comité secret, sous la présidence de M. Réveil, vice-président, pour l'examen sommaire du projet de loi relatif à l'exécution des chemins de fer de Napoléon-Vendée à La Rochelle, de Rochefort à Saintes, de Saintes à Coutras et de Saintes à Angoulême.

MM. les députés se sont ensuite retirés dans les bureaux pour nommer la commission qui sera chargée de faire un rapport sur ce projet de loi.

On lit dans l'*Echo Rochelais*, à la date du 14 :

Dans la nuit de mercredi à jeudi, il s'est élevé dans l'Ouest un vent sec des plus violents. Sous la puissance de ce souffle, la mer s'est déchaînée avec une fureur telle, que rarement, même par les plus grandes tempêtes, nous avons vu des lames aussi grosses, déferlant avec plus d'impétuosité sur nos côtes. La pointe des Minimes, la digue, les jetées de Jaguenaud, des bords du Mail, de la Concurrence, étaient battues avec tant de force qu'elles tremblaient sous le choc des ondes, qui jaillissaient avec fracas, sur divers points, comme l'explosion d'une série de mines, à plus de vingt pieds dans les airs. C'était un magnifique, mais étrange spectacle, que l'aspect de l'Océan, soulevé jusque dans ses profondeurs sous un ciel sans nuages!...

du faible le plus fort! Ses compagnes, touchées de sa douceur et de sa grâce naïve, lui épargnèrent les moqueries et les petites cruautés avec lesquelles on a coutume de faire payer la bienvenue dans les magasins comme dans les ateliers et les collèges. Mlle Mariette était orgueilleuse, et les façons soumises de la petite Bretonne lui avaient gagné le cœur; si bien qu'au bout de trois jours, Jeannette s'était habituée au double emploi de servante et d'apprentie modiste; le travail ne l'effrayait pas, et sa pensée, pure comme celle des anges, allait de son bon ami Pierre à Dieu.

Là était toute sa force.

Quand le dimanche fut venu, elle demanda où était l'église et à quelle heure se disait la grand' messe. Ce fut un long bruit de murmures, de ricanements joyeux.

L'église! la grand' messe. Qui pensait à cela le dimanche? Sortir d'une prison pour entrer dans une autre, quelle sottise! Le dimanche était un beau jour, un jour de plaisir, le seul où l'on eût libéré! Le dimanche, on allait se promener et dîner hors barrière, et l'on revenait danser le soir à la Chaumière ou à Mabilley; parfois aussi, et c'était là une grande fête, on allait au Cirque ou à la Gatté voir de beaux mélodrames qui faisaient pleurer à en être malade.

Jeannette écouta cette définition du dimanche avec un étonnement qui fit plus d'impression sur les jeunes modistes que tout ce qu'elle aurait pu leur dire! Puis elle

ferma le magasin, s'habilla des plus beaux habits, demanda à Madame la permission de sortir, et, une fois dans la rue, elle chercha si elle n'entendrait pas sonner les cloches comme dans son village, afin de se diriger de ce côté; n'entendant rien que le bruit des voitures, elle prit le parti de marcher tout droit devant elle, et de demander le chemin de la paroisse.

— Ma petite lui répondit une grosse bouquetière, vous êtes encore dans votre village... ça vous passera; tournez à gauche, puis encore à droite, vous arriverez à l'église des Petits Pères.

Lorsque Jeannette entra dans l'église, l'office commençait, elle se mit à genoux sur les marches de l'autel, et il lui sembla que son cœur se fondait en remerciements et en tendresses infinies! Elle pria comme elle priait dans sa chère Bretagne; avec son âme et de toutes les facultés de son être. Elle ne sortit de l'église que longtemps après l'office terminé et la foule écoulée; mais, en prenant de l'eau bénite, elle rencontra une main qui touchait la sienne, et levant les yeux, elle aperçut un vieux Monsieur, bien mis, bien respectueux en apparence, qui la salua. Jeannette lui fit la révérence, pensant que c'était un usage, et elle sortit de l'église... Des pas marchaient derrière les siens; elle se retourna, et elle vit près d'elle le vieux Monsieur. Jeannette pensa qu'il demeurait rue Vivienne, et elle ne s'en occupa plus. Elle arriva ainsi, toujours suivie, au magasin, et, comme

elle entra dans l'allée, pour gagner l'arrière-boutique, le Monsieur l'arrêta.

— Pardon, ma belle petite, est-ce que vous demeurez ici?

— Oui, Monsieur.

— Toute seule?

— Non, Monsieur, avec Madame.

— Vous n'êtes pas de Paris, cela se voit, et que faites-vous, ma jolie enfant?

— J'apprends l'état de modiste, répondit Jeannette en rougissant, car elle commençait à s'impatienter de toutes ces questions.

— Ah! c'est juste, reprit le vieux Monsieur, en regardant le magasin fermé : MADEMOISELLE MARIETTE MODES... Elle est très-connue Mademoiselle Mariette... Beaucoup de dames de mes amies y prennent leurs chapeaux, et je ne serais pas fâché de lui faire une poitesse, d'autant que j'aurais bientôt à lui parler d'une commande assez importante. Prenez ceci, ma belle enfant, ajouta-t-il en tirant de son portefeuille un petit papier plié en quatre, donnez cela à votre maîtresse, et puis que le hasard m'a fait vous rencontrer, profitez de cette loge, c'est pour ce soir aux Variétés.

Jeannette prit la loge sans savoir ce qu'elle prenait, fit une grande révérence à ce Monsieur si poli, si respectable, et qui, sans doute, était une des bonnes pratiques de Madame... Puis elle frappa à la petite porte

Par suite de ce trouble atmosphérique qui a continué pendant vingt-quatre heures et qui dure encore, quoique moins intense, avec de grosses pluies, on pouvait redouter quelques sinistres en mer; ces craintes se sont malheureusement réalisées. Hier, vendredi, entre une heure et deux heures de l'après-midi, la barque qui fait le trajet de l'Arpent à l'île de R., pour le transport des dépêches, avait quitté le rivage faisant voile pour l'île, avec la boîte aux lettres, lorsqu'à environ quatre cents mètres de la côte, elle a été saisie tout à coup, par le travers, sous les grosses et lourdes lames; le vent s'est abattu avec violence dans sa voilure: elle a chaviré immédiatement. Les quatre hommes qui la montaient, le patron Mainguy, le mousse, son neveu, et les deux matelots Lévêque et Bourget, ont péri sans que d'aucune part on ait pu leur porter secours.

Les corps de ces malheureux n'ont pas encore été retrouvés.

Voici un autre naufrage qui a eu lieu le même jour, à peu près dans les mêmes parages: le brick anglais *Rover*, capitaine Sainclair, parti de Sunderland avec un chargement de charbon de terre à destination de Bordeaux, a fait côte dans l'anse du Plomb, après avoir talonné sur les lattes.

On s'occupe des moyens de sauvetage. Personne n'a péri.

Pour chronique locale: P. GODET.

### VARIÉTÉS.

#### LES MARTYRS DU JAPON.

Dans les premiers jours de décembre 1596, à Meaco capitale du Japon, des gardes vinrent entourer la maison où demeuraient les missionnaires franciscains récemment arrivés, et quelques jours plus tard on signifia aux révérends pères la sentence par laquelle l'empereur Tai Sma les condamnait, avec les Japonais qu'ils avaient convertis, tous ensemble au nombre de 24, à être crucifiés à Nangasaki. La sentence s'appliquait à six franciscains, à quinze laïques japonais du tiers ordre de Saint-François et à trois frères servants d'origine japonaise et appartenant à l'ordre des jésuites. On mit un cruel raffinement dans l'exécution de la sentence. Le 3 janvier 1597, les mains attachées derrière le dos, les prisonniers, furent traînés à travers les rues de la capitale, puis on leur coupa à chacun une partie de l'oreille gauche. L'ordre était de couper le nez et les deux oreilles, mais l'officier touché d'une pitié secrète, crut pouvoir risquer cet adoucissement.

Les prisonniers, à demi-nus, mal nourris, au cœur de l'hiver, durent faire à pied, exposés aux outrages des païens, les six cents milles qui séparent la capitale de Meaco du port de Nangasaki, lieu de l'exécution.

Chemin faisant, ils furent consolés par des pères de la Compagnie de Jésus, par l'évêque Martin et par de simples laïques Japonais. Deux de ces derniers durent même à l'obstination qu'ils montraient à les suivre la gloire de partager leur martyre. Et vingt-six serviteurs de Jésus montèrent au nouveau calvaire.

26 croix avaient été dressées sur une des collines qui dominent Nangasaki. Le père commissaire des franciscains avait demandé comme une faveur d'être cloué sur la sienne. Cette faveur lui fut refusée; il baisa du moins le bois sacré avant de le rougir de son sang.

Tous y furent attachés par des anneaux de fer qui serraient leurs jambes et leurs bras, et deux lances qui traversèrent le corps de chacun d'eux, de l'épaule au flanc opposé, ajoutèrent une serte de croix de Saint-André à la croix de Jésus-Christ.

Avant d'exhaler leur dernier soupir, ils purent rendre témoignage de leur foi en adressant des paroles suprêmes à la multitude qui les environnait et qui, malgré les gardes et de terribles défenses, se précipitèrent vers eux pour recueillir leurs adieux et leur sang. Ce martyre solennel eut lieu le 5 février 1597.

Le lieu de l'exécution appelé depuis *Champs des Martyrs*, fut toujours salué par le canon des vaisseaux portugais à leur entrée dans le port. Les chrétiens l'avaient environné d'une palissade et d'une haie de bambous; des roses et des fleurs croissaient dans les trous où avaient été les croix, plus tard, vingt six arbres et enfin la croix du Rédempteur y furent plantés.

Le pape Urbain VIII déclara martyrs les 26 suppliciés de Nangasaki, par décret du 10 juillet 1637.

Par un autre décret du 11 septembre de la même année, il accorda la permission de célébrer la messe de 23 membres de l'ordre de Saint-François, déclarant que l'on pouvait traiter la cause de leur canonisation.

Ce décret constitue ce que, dans le langage de l'Eglise, on appelle la *béatification*.

En 1629, la même qualité de *bienheureux* fut étendue aux trois membres de la Compagnie de Jésus (1). (Correspondance hebdomadaire.)

(1) Un joli volume; illustré de 8 gravures, *Histoire populaire illustrée des 26 martyrs du Japon*, prix 1 franc, envoi franco. Chez Dutil, 1, rue Joquelet, 1.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 22 juin. — Le bruit que de prochain remaniements ministériels aurait lieu, circulait hier à la Chambre. L'opinion les croit inexacts. On assure cependant que le général Durando est dans l'intention de résigner son portefeuille.

Turin, 22 juin. — Le départ de Garibaldi est confirmé. Le roi a reçu la députation de la chambre qui lui a présenté l'adresse récemment votée. S. M. a répondu qu'elle acceptait volontiers cette adresse dont elle partageait les sentiments. Le roi a ensuite fait appel à la concorde.

Vienne, 23 juin. — Les noms des nouveaux ministres choisis par l'électeur de Hesse sont considérés comme peu satisfaisants.

Raguse, 23 juin. — Dervisch pacha a quitté Belecia samedi dernier et est arrivé hier à Bagnani, s'avançant vers Grahovo où se trouve Weikalowitch.

Du côté de l'Albanie, voici la situation des for-

de l'arrière-boutique.

#### IV.

MADAME achevait de s'habiller et elle était d'assez mauvaise humeur, ne pouvant agraffer sa robe de soie, trop étroite d'un bon pouce.

— Enfin! dit-elle en apercevant Jeannette, en avez-vous assez de l'église et des sermons! J'ai cru que vous ne reviendriez pas!

— Je n'ai entendu que la messe, Madame, répondit Jeannette, dont le cœur devint gros à cette voix pleine de reproches.

— Allons agrafez-moi vite... Ces demoiselles n'en finissent pas le dimanche à leur toilette... vous viendrez avec nous, vous porterez le panier; nous allons à une campagne superbe, à Montmartre, nous dînerons par là.

— J'aurais bien voulu entendre le vêpres auparavant, dit Jeannette, en agrafant la robe avec des mains si tremblantes que Madame l'appela maladroitement.

Il y a des cœurs près à se heurter à tout et à s'écarter là où d'autres cœurs ne sont pas même effleurés. Jeannette avait une de ces organisations d'élite plus faite pour la souffrance que pour le bonheur. Elle pleura, tout bas d'abord, puis plus fort, et si bien qu'elle éclata en sanglots. L'enfance était encore chez elle si près de la jeunesse, qu'elle en avait conservé les douleurs passionnées et irréfléchies.

— Ah! mon Dieu! s'écria Mlle Mariette, en voici bien

d'un autre! Ne dirait-on pas qu'on l'assomme? Qu'est-ce que je lui ai dit? Maladroit! je dis cela vingt fois le jour à ces demoiselles. Quel cœur tendre!

Jeannette frappée par l'ironie de ces paroles, eut honte de ses larmes, elle se sentit tout à coup, elle si timide et si humble, supérieure à la femme qu'elle servait. D'un geste rapide elle porta son tablier à ses yeux; sa poitrine gonflée s'affaissa, et elle redevint calme et presque souriante. Une divine pensée l'avait relevée: c'était pour avoir été à la messe qu'elle venait d'avoir son premier chagrin depuis qu'elle avait quitté son village.

Mlle Mariette avait de l'humeur; et sa nature toute matérielle ne pouvait comprendre les nuances tendres et délicates de l'âme de Jeannette.

— Vous vous serez amusée en route, Mademoiselle, continua-t-elle.

— Non, Madame, répondit la jeune fille, et si ce n'est une rencontre que j'ai faite en sortant de l'église, je ne me suis arrêtée nulle part.

A ces maux, une rencontre, Mlle Mariette se retourna vivement, et, l'œil brillant, le sourire sur les lèvres, elle s'écria:

— Comment Jeannette, ma fille, tu as fait une rencontre! Conte-moi vite cela.

(La suite au prochain numéro.)

ces turques: Hussein pacha est à Wassojevich; Abdi pacha à Spuz.

Les Monténégrins se sont emparés d'une somme de dix mille sequins (environ 110 mille francs) envoyés à l'armée turque. — Havas.

#### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 21 juin.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Incendie de l'hôtel de ville de Bordeaux. — Musée Campana. — Causerie dramatique. — Viaduc de la Sarine à Fribourg (Suisse). — Grands travaux à Rouen. — Courrier de Bade. — Vallée et république d'Andorre. — Exposition de Londres. — Gazette du palais. — Monument élevé dans l'église de Saint-Leu-Taverny à la mémoire du roi de Hollande Louis Bonaparte.

Gravures: Cérémonie pour la canonisation des martyrs Japonais, à Saint-Pierre de Rome. — S. A. R. le prince de Galles. — Incendie de l'hôtel de ville de Bordeaux. — Musée de Campana (6 gravures). — Viaduc de la Sarine à Fribourg. — Percement de la rue de l'Impératrice à Rouen. — Village de San-Julia de Loria, dans la Vallée d'Andorre. — La vallée d'Andorre du côté de la France. — Exposition de Londres: Pièce d'orfèvrerie émaillée de M. Payen. — Monument élevé à la mémoire de S. M. Louis Bonaparte. — Régates de Cannes: courses du cinq mai. — Rébus.

### Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu! 46 ans de succès!

Le *Liniment-Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu, sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les *boîtes* récentes ou anciennes, *entorses*, *foules*, *écarts*, *molettes*, *faiblesses de jambes*, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, Menière, ph.; à Cholet, Bontems, ph.

VILLE DE SAUMUR.

### A N A N T O U R E .

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 24 mai au 20 juin 1862.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		FORCS.
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.							
BOUCHERS.										
1	V. Godard.	» 3	» 1	» 1	» 13	» 19	» 14	» 29	» »	»
2	Morisseau.	1 5	» 5	» 5	» 20	» 33	» 21	» 40	» »	»
3	Touchet (1).	» »	» 1	» 5	» 12	» 18	» 8	» 26	» »	»
4	Poisson.	1 »	» 1	» 15	» 25	» 38	» 23	» 54	» »	»
5	Groleau (2).	» »	» 1	» 2	» 3	» 18	» 3	» 9	» »	»
6	Lanier.	» »	» 4	» 9	» 9	» 14	» 8	» 6	» »	»
7	Corbineau.	» »	» 12	» 18	» 32	» 13	» 51	» 13	» »	»
8	Sechet.	» 2	» 8	» 14	» 26	» 22	» 44	» »	» »	»
9	Prouteau.	» »	» 1	» 1	» 5	» 17	» 8	» 8	» »	»
10	Girard.	» »	» 3	» 4	» 15	» 2	» 24	» »	» »	»
11	Pallo.	» 1	» 1	» 2	» 4	» 21	» 6	» 21	» »	»
CHARCUTIERS.										
MM.										
1	Millerand.	» »	» »	» »	» »	» »	» 4	» 12	» »	»
2	Baugé.	» »	» »	» »	» »	» »	» 5	» »	» »	»
3	Lecomte.	» »	» »	» »	» »	» »	» 6	» 5	» »	»
4	Milsonneau.	» »	» »	» »	» »	» »	» 2	» 11	» »	»
5	Touchet.	» »	» »	» »	» »	» »	» 3	» 4	» »	»
6	Quantin.	» »	» »	» »	» »	» »	» 2	» 6	» »	»
7	Sève.	» »	» »	» »	» »	» »	» 1	» 4	» »	»
8	Moreau.	» »	» »	» »	» »	» »	» 5	» 10	» »	»
9	Cornilleau.	» »	» »	» »	» »	» »	» 6	» 5	» »	»
10	Marais.	» »	» »	» »	» »	» »	» 2	» 8	» »	»

(1) Un mouton refusé pour défaut de qualité.  
(2) Un veau refusé pour défaut de qualité.

#### Marché de Saumur du 21 Juin.

Froment (hec. de 77 k.)	21 02	Huile de lin . . . . .	51 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	20 20	Paille hors barrière	48 16
Seigle . . . . .	12 50	Foin . . . id. . . . .	56 86
Orge . . . . .	9 50	Luzeine (les 750 k.)	54 60
Avoine (entrée) . . . . .	10 50	Graine de trèfle . . . . .	— —
Fèves . . . . .	12 40	— de luzeine . . . . .	— —
Pois blancs . . . . .	24 80	— de colza . . . . .	28 —
— rouges . . . . .	19 20	— de lin . . . . .	29 —
Cire jaune (30 kil) . . . . .	170 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ordin. . . . .	56 —	(l'hectolitre) . . . . .	— —
— de chenevis . . . . .	48 —	— cassées (50 k.) . . . . .	— —

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS.			
Coteaux de Saumur 1861.....	1 <sup>re</sup> qualité	240 à 280	
Id. ....	2 <sup>e</sup> id.	128 à 150	
Ordin., environs de Saumur, 1861,	1 <sup>re</sup> id.	119 à "	
Id. ....	2 <sup>e</sup> id.	100 à "	
Saint-Léger et environs 1861....	1 <sup>re</sup> id.	105 à "	
Id. ....	2 <sup>e</sup> id.	100 à "	
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861,	1 <sup>re</sup> id.	100 à "	
Id. ....	2 <sup>e</sup> id.	95 à "	

ROUGES.			
La Vienne, 1861.....		75 à 80	
Souzay et environs 1861.....		120 à 125	
Champigny, 1861.....	1 <sup>re</sup> qualité	250 à "	
Id. ....	2 <sup>e</sup> id.	125 à 140	
Varrains, 1861.....		115 à 120	
Bourgueil, 1861.....	1 <sup>re</sup> qualité	150 à "	
Id. ....	2 <sup>e</sup> id.	140 à "	
Restigny 1861.....		155 à "	
Chinon, 1861.....	1 <sup>re</sup> id.	110 à 120	
Id. ....	2 <sup>e</sup> id.	138 à "	

(1) Prix du commerce.

**BOURSE DU 21 JUIN.**

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 68 50  
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 96 60

**BOURSE DU 25 JUIN.**

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 68 45  
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 97 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE CHATET.**

Aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le vingt-trois juin 1862, le sieur Chatet, marchand chapelier, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Sévin a été nommé commissaire et M. Fayet, comptable, demeurant à Saumur, syndic provisoire de la faillite.

Le greffier du tribunal, (315) TH. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE UN PRE**

Aux Pironnières,

Provenant de la ferme des Aulnais, commune de Saint-Lambert, section A, n<sup>o</sup> 28 et 30, contenant 1 hectare 37 ares 40 centiares.

S'adresser audit notaire et à MM. CHEVALIER frères, de Moulherne.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, successeur de M<sup>e</sup> POYNOT.

**A CÉDER**

POUR CAUSE DE DÉCÈS ;

UN FONDS DE

**CHARRON ET FORGERON**

Au Puy-Notre-Dame.

S'adresser audit M<sup>e</sup> GALBRUN.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le mercredi 25 juin 1862, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M. et M<sup>me</sup> Boilesve, propriétaires à Saumur, Grand'Rue, à la vente publique aux enchères de leur mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelats, couvertures, rideaux, draps, fauteuils, pendules, glaces, chaises garnies, tables rondes, tables à ouvrage, guéridon, écran, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine en cuivre, garnitures de cheminées, buffet, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A VENDRE**

Un DOG-CART presque neuf et un CHEVAL.

S'adresser au garçon d'écurie de l'hôtel Budan. (307)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**BELLE PROPRIÉTÉ**

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, appartenant à M. VAINTRAS, comprenant une maison bourgeoise avec cour plantée, et un clos de vigne de la contenance d'un hectare vingt-sept ares; cave, pressoir, écurie.

S'adresser, à M. VAINTRAS, sur les lieux, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

**A CÉDER**

Pour cause de santé,

Un FONDS DE POMPIER, bien achalandé; outillage tout nouveau; loyer peu élevé et grandes facilités.

S'adresser à M. JEUNETTE, place de la Bilange.

**AVIS.**

M. JEUNETTE, pompier, désirant se défaire de ses marchandises, livrera à prix de facture toutes les pompes et accessoires qu'il a en magasin. — Cependant il se chargera, comme par le passé, des travaux qu'on voudra bien lui confier.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON, actuellement occupée par M. Boucher (hôtel des Messageries), rue d'Orléans, 46.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUCHAMP ou à M. BOUCHER. (246)

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON, avec jardin, sise rue de la Petite-Bilange, 17 bis.

S'adresser à M. RIVIER qui occupe la maison, ou à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (271)

**à louer**

**PORTION DE MAISON**

**Avec Jardin**

Grande route du Pont-Fouchard. S'adresser à M. GODFROY, imprimeur à Saumur, Grand'rue, 4.

**A LOUER**

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

On demande UN CLERC de notaire.

S'adresser au bureau du journal.

PRIX EN LIBRAIRIE : 1 FRANC.

Demandé franco, à M. Achille Barbier, à Blaye (Gironde), 50 centimes.

**MOYEN INFALLIBLE ET PRATIQUE**

Pour avoir toujours

**LE PAIN A BON MARCHÉ**

Par Achille Barbier,

Directeur du Journal le *Fécondateur*.

ACCOMPAGNÉ

d'une Statistique de la production

des Céréales en France.

5<sup>me</sup> EDITION.

**COMPTOIR D'HORLOGERIE DE GENEVE.**

**ORIGINE ET QUALITÉ GARANTIES.**

**Horlogerie en tous genres.**

Chronomètres à répétition, montres d'observations à quantième perpétuel, de précision, etc., livrés avec un certifié de l'Observatoire; montres à secondes fixes ou indépendantes, à riches décorations avec ou sans peintures fines, portraits ou pierreries; montres pour mariage, souvenirs, étrennes, etc.

**Horlogerie courante et soignée.**

Toutes ces montres sont établies ou finies à Genève, repassées en second, réglées, prêtes pour la poche.

Spécialité de boîtes, tabatières et nécessaires-musique de toutes dimensions.

Le Comptoir reprend toutes pièces ne satisfaisant pas l'acheteur. Les demandes de renseignements doivent être adressées à M. A. PICHAT, représentant du Comptoir, 15, rue des Potiers, à Saumur, dépositaire d'un nombreux assortiment de montres et boîtes à musique. (260)

**M. GARREAU-MURAY,**

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

**CAFÉ DES GOURMETS**

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucher frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

**AVIS IMPORTANT.**

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration; 2<sup>o</sup> économie de moitié; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

**CHOCOLAT DES GOURMETS**

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

**TAPIOCA DES GOURMETS**

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil, et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

**BAINS DE MER DE ST-MALO.**

Plage et piscine aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses de chevaux; vie peu chère, logements et hôtels confortables. (299)

FABRIQUE A ROUEN Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 42, 43	PARACHUTE DES CHEVEUX	MAISON A PARIS Pour le Gros, rue d'Anglemont, 24
<b>EAU TONIQUE DE CHALMIN</b>		
DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!		
La seule reconnue infallible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie) — Prix du flacon: 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.		
A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (42)		

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,